

Le CAMSP est un centre de prévention, d'aide au dépistage précoce et de diagnostic.

Le CAMSP s'adresse aux prématurés, aux enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des déficiences sensorielles, motrices, mentales et/ou des troubles psychoaffectifs.

Le CAMSP assure la prise en charge globale de l'enfant ainsi qu'un accompagnement familial par une équipe pluridisciplinaire :

- ◆ Un directeur de Pôle
- ◆ Un directeur adjoint
- ◆ Deux médecins Directeur Médical
- ◆ Un psychologue
- ◆ Un assistant social
- ◆ Un kinésithérapeute
- ◆ Un orthophoniste
- ◆ Un psychomotricien
- ◆ Un éducateur de jeunes enfants
- ◆ Un neuropsychologue
- ◆ Un ergothérapeute
- ◆ Un auxiliaire de puériculture
- ◆ Un secrétaire médical
- ◆ Un médiateur social
- ◆ Deux agents techniques

## Une prise en charge

### *L'inscription :*

Le directeur ou le directeur adjoint vous accueille pour entendre votre demande, procéder à l'inscription de votre enfant et vous informer sur le fonctionnement du service.

### *La prise en charge :*

Une consultation médicale au CAMSP est préalable à tout bilan.

Une fois les bilans effectués, un projet thérapeutique individualisé vous est soumis.

Si votre enfant ne relève pas d'un suivi au CAMSP ou s'il a atteint l'âge de 6 ans un accompagnement à son orientation vous est proposé.

## Dossier et secret médical

Un dossier est ouvert au nom de votre enfant. Les informations qu'il contient sont strictement confidentielles et relèvent du secret médical et professionnel. Le CAMSP ne communique de conclusions vers l'extérieur qu'avec votre accord.

Vous pouvez accéder au dossier de votre enfant sous réserve des dispositions légales, après en avoir formulé la demande par écrit au directeur médical.

Les consultations, bilans et traitements sont pris en charges à 100% par votre Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, sous réserve :

- ◆ De justification d'ouverture de droits.
- ◆ De l'accord du Médecin Conseil de la Caisse dont vous dépendez.



Faute d'attestation de sécurité sociale à jour aucune prise en charge n'est possible.

Le CAMSP est en relation avec les structures concernées par la petite enfance :

### Le Centre Hospitalier Franck Joly

- ◆ Service Maternité Obstétrique
- ◆ Service Néonatalogie
- ◆ Service Pédiatrique

La PMI (Protection Maternelle Infantile).

Les établissements du secteur médico social (CMPP, CMPI, SESSAD, SESAM et APADAG).

Les structures d'accueil de la petite enfance (école maternelle, crèches...).

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

## Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

### Pièces à fournir pour l'inscription :

- ◆ La carte d'assuré social
- ◆ Une pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille
- ◆ Une photo d'identité
- ◆ Un justificatif de domicile

### Accueil du public :

#### Le matin

Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h30

Le vendredi de 9h00 à 12h30

#### L'après-midi

Du lundi au Jeudi de 14h00 à 17h00



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

Maison des PEP Michel SAID

# CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

de

**Saint-Laurent du Maroni**

